

## COMPTE RENDU DU 13 JANVIER 2025

**Présents :** O. E-K Aktouf (en visioconférence), K. Alahari (en visioconférence), C. Amiot, D. Bucur (en visioconférence), J-G Dumas, P. Reignier (en visioconférence), L. Espéret (en visioconférence), I. Chedaddi (en visioconférence), N. Gast, A. Joye, D. Monniaux, L. Pierre, C. Prieur (en visioconférence), G. Rogez (en visioconférence), Z. Zouaoui, M. Hillairet, F. Helmers, W. Sarem (en visioconférence), Y.Liu, A. Klughertz, F. Dahmani, P. Fradet, A. Kumbah, H-P. Charles

**Excusés :** P. Genevès

**ODJ :**

1. Validation du CR
2. Résultat des élections représentants doctorants
3. Renouvellement sous-commission HDR mathématiques
4. Bilan de l'ED : inscriptions, arrêts, cédures, formations, HDR
5. VAE : cadrage des demandes d'inscription
6. Démarche CED : mise en place de la « cellule de régulation »
7. Démarche CED : incitation à la formation pour les nouveaux HDR
8. Informations diverses UGA
9. Questions diverses

### 1. Approbation du CR du 24/1/2024

CR approuvé par les membres du conseil présents. (Les représentants doctorants ne prennent pas part au vote).

### 2. Résultat des élections représentants doctorants

Accueil des nouveaux doctorants.es élus.es : M. Hillairet, F. Helmers, W. Sarem, Y.Liu & A. Klughertz

**L. Pierre** (Tima) veut savoir comment refléter toutes les sensibilités puisque les élus sont essentiellement des représentants de l'Institut Fourier ? Quelle va être l'organisation ?

**F. Helmers** (élue) répond que des rencontres sont prévues (goûters) même avec les doctorants hors du Campus (CEA & G. INP) et d'autres initiatives sont en perspectives.

**F. Dahmani** (directeur ED) rajoute que le calendrier serré a permis de constituer qu'une seule liste avec 5 personnes (parité) avec une limitation de la diversité thématique de la liste malgré un appel à candidature.

### 3. Renouvellement de la sous-commission HDR mathématiques

E. Peyre présente sa démission (Présidence & sous-commission) pour prendre d'autres fonctions. Deux nouvelles candidatures proposées : T. Gallay (PR UGA) à la Présidence et G. Remond (DR CNRS) pour être membre de la sous-commission. A. Joye présente leurs parcours respectifs avant le vote.

>> **Vote : "Pour"** à l'unanimité.

### 4. Bilan de l'ED : inscriptions, arrêts, cédures, formations, HDR

Préparation d'indicateurs pour l'HCERES (voir PPT pages 4 & 5)

**L. Pierre** (Tima) demande si des dérogations pour la réinscription sont refusées.

**F. Dahmani** (directeur ED) répond que c'est rare. Le doctorant investi dans ses travaux, l'ED est favorable à la finalisation des travaux & à la soutenance de thèse. Le scénario le plus classique est l'abandon de la part du doctorant. Pour les doctorants en 5A, 6A au moment de leur réinscription ont des prolongations de financement.

### 5. VAE : cadrage des demandes d'inscription

Il est possible d'obtenir le diplôme de doctorat par le processus de VAE comme tous les diplômes d'état. Une procédure existe à savoir le candidat qui souhaite faire valoir son expérience de recherche passe par un niveau équivalent au doctorat dépose sa candidature et peut soutenir dans des délais courts. À l'ED MSTII, jusque-là, deux VAE se sont bien passées. Les demandes sont faibles mais cela peut changer.

Actuellement, le cadrage de la VAE est rudimentaire, exclusivement administratif. Lors de la dernière réunion du bureau MSTII (12/2024) il en est ressorti la volonté d'avoir un aspect plus scientifique sur les candidatures (adaptation du RI de l'ED à cet effet).

Lecture du RI et proposition de changement de l'alinéa 2 qui ne devrait pas apparaître ici dans le RI (contexte plus large) et sur quelle base scientifique l'ED peut-elle se prononcer ? **(voir PPT pages 9 & 10)**.

Après lecture du RI les échanges portent sur le contenu du dossier VAE, la procédure de soutenance (rédaction d'un tapuscrit, jury, rapporteurs). L'obligation d'un garant soit 1200€ supplémentaires de frais, ou d'un directeur de thèse ? Faut-il qu'il y ait des publications ?

**F. Dahmani** (directeur ED) propose de rajouter sur le nouveau RI qu'il n'y a pas d'obligation d'un directeur de thèse mais un garant qui valide les travaux de recherche (c.f. : procédure Commission HDR de Maths).

**D. Monniaux** (Verimag) précise qu'on peut soutenir une thèse en VAE sur travaux (sans rédiger de mémoire de thèse d'après la réglementation) à savoir avec une liste de publications.

**F. Dahmani** (directeur ED) répond oui, avec une introduction étendue

**C. Amiot** (IF) s'interroge sur le rôle de la personne garante ?

**A. Joye** (ED) indique que le garant donne son accord, son rôle s'arrête-là sauf s'il veut faire partie du jury.

**L. Pierre** (Tima) demande si le texte sera soumis au service juridique et le nombre de pages du mémoire ?

**F. Dahmani** (directeur ED) confirme que la version sera soumise au CED et au juriste de l'UGA le cas échéant. Sur le nombre de pages, on peut indiquer "environ" sans spécifier le nombre.

**C. Prieur** (ED) propose de faire un groupe de travail car le sujet est important.

**F. Dahmani** (directeur ED) suggère aux volontaires de contacter l'ED pour constituer le groupe de travail.

#### 6. Démarche du CED >> Cellule de régulation (voir PPT page 11)

**P. Fradet** (Inria) veut savoir pourquoi cette cellule fonctionne en binôme ?

**F. Dahmani** (directeur ED) répond que la dynamique est différente avec 2 personnes notamment lors de la discussion avec le principe de neutralité et sur le plan pratique pour la prise de notes et la reformulation.

#### 7. Démarche du CED >> Formation HDR (voir PPT page 12)

Présentation du bilan de demandes HDR sur les 3 dernières années.

#### 8. Informations diverses >> budget et allocation de recherche doctorales

Le budget annuel 2025 est en baisse de - 5% hors masse salariale.

De plus Grenoble INP annonce qu'il ne financera pas les contrats doctoraux 2025 soit au total 34/122.

**F. Dahmani** (directeur ED) fait savoir que le CED a contesté cette annonce car il n'a pas été convié aux réunions. À ce jour, les ED ne savent pas comment cette carence sera répartie au sein du CED.

#### 9. Questions diverses

**F. Helmers** (élue) informe que la formation au VSS est obligatoire pour les doctorants de certaines ED (STEP) et souhaiterait que l'ED MSTII s'aligne sur cette démarche.

**M. Hillairet** (élue) ajoute que le rapport incite les encadrants aussi à suivre cette formation.

**F. Dahmani** (directeur ED) indique qu'une formation en ligne (Mooc) sur le sujet existe.

**D. Monniaux** (Verimag) demande si la formation est en français et anglais car les plus vulnérables sont les doctorants internationaux.

**F. Dahmani** (directeur ED) est favorable à condition que ça ne soit pas une contrainte aux niveaux des séances.

**N. Gast** (ED) précise que dans certaines universités c'est imposé à tous les personnels administratifs & étudiants.

**W. Sarem** (élu) dit qu'avec un Mooc l'implication n'est pas la même qu'en présentiel.

**J-G. Dumas** (Ljk) propose de sensibiliser et recommander ce type de formation en 1<sup>ère</sup> année de la thèse.

**Klughertz** (élu) fait remarquer que la procédure administrative d'inscription est lourde et stressante car entre les services, il y a un délai qui peut aller jusqu'à 2 semaines d'attente pour finaliser l'inscription administrative.

**Y. Liu** (élue) rajoute que pour certains doctorants le titre de séjour est en jeu.

**Z. Zouaoui** (ED) répond que la rentrée universitaire est une période chargée au sein du CED avec des priorités. Néanmoins, l'ED reste disponible, à l'écoute des doctorants et répond à tous les emails. Elle rappelle que les premiers interlocuteurs des doctorants sont le laboratoire d'accueil : directeur de thèse, services RH ou la RA.

**F. Dahmani** (directeur ED) remercie les membres du Conseil et fixe le prochain Conseil au 30 juin 2025.



# Conseil d'École Doctorale

**MSTII, Lundi 13 Janvier 2025, 15h30.**

**François Dahmani**

# Ordre du jour

- Validation du CR
- Résultat des élections représentant doctorants
- Renouvellement sous-commission HDR mathématiques
- Bilan de l'ED : inscriptions, arrêts, césures, formations, HDR
- VAE : cadrage des demandes d'inscription
- Démarche CED : mise en place de la « cellule de régulation »
- Démarche CED : incitation à la formation pour les nouveaux HDR
- Information diverses UGA
- Questions diverses

# Validation du CR

- Commentaires ou questions
- **Vote**

# Résultat élections (28 novembre)

## Représentants des doctorants au Conseil d'ED.

- Sont élus
  - Malo Hillairet, 1A IF
  - Flora Helmers 1A LIG
  - William Sarem, 2A IF
  - Yiqun Liu, 1A IF
  - Antoine Klughertz, 1A IF
- Parole aux représentants présents.

# Renouvellement

## Sous-commission HDR Mathématiques

- Démission de Emmanuel Peyre, président
- Candidature de Thierry Gallay à la présidence de la sous-commission
- Candidature de Gael Remond pour être membre de la sous-commission
  
- Présentation des candidats, et de la liste entière de la sous-commission — page suivante.

# Renouvellement

## Sous-com HDR Maths : composition proposée

- **Thierry GALLAY, PR, IF, UGA, Président**
- Georges COMTE, PR, LAMA, USMB
- Damien GAYET, PR, IF, UGA
- Erwan LANNEAU, PR, IF, UGA
- J.-F. Le GALL, PR, LMO, Paris Saclay.
- Christine LESCOP, DR, IF, CNRS
- **Gael REMOND, DR, IF, CNRS**
- Bertrand REMY, PR, UMPA, ENS Lyon

- **Vote**

# Bilan ED

## Indicateurs

- Nouvelles inscriptions : environ 80 pour l'instant.
- Abandons : 7
- Césures : 2 pour des stages et expériences pro, 1 pour un M2 SDD.
- Dérogations : 5A : 6 ou 7 , 6A : 1 ou 2. 7A+ : 0. (Hors temps partiels)
- Formations : 11 mini-cours proposés (3 effectués), environ 10 participants pour les mini-cours jusqu'à date.
- HDR : 11 en 2024/25 ?

	2022-2023	Date de soutenance	2023-2024	Date de	2024-25	Date de
1	GOGA Oana	1/6/23	LESPINATS Sylvain	12/13/23	BOSCHERI Walter	11/19/24
2	GUILLERMOU	1/19/23	GRAUX Damien	1/5/24	NEWMAN Alantha	12/4/24
3	DAVID Jérôme	5/15/23	GRUDININ Sergei	1/23/24	DEVIJVER Emilie	12/10/24
4	CHECCOLI Sara	5/17/23	DAPOGNY Charles	4/15/24	LEPERS Baptiste	12/12/24
5	MAIZA Claire	6/9/23	SEPPI Andrea	4/24/24	BOUVERET Sylvain	1/20/25
6			LABART Céline	6/26/24		janvier
7			COUROUSSE	8/28/24		janvier
8						4/12/25
9						Printemps
10						1er semestre
11						6/6/25
12						A voir
13						A voir
14						A voir
15						A voir
16						A voir
17						A voir
18						A voir
19						A voir
20						A voir
21						A voir
22						A voir
<b>Dossiers sans suite malgré relances</b>						
	2022-2023	Validation	2023-2024		2024-25	
1		4/14/22				
2		8/25/22				
3		<b>2023</b>				

	2024-25	en %	2023-24	en %	2022-23	en %	2021-22	en %	2020-21	en %
<b>TOTAL INSCRITS</b>	<b>327</b>		<b>351</b>	<b>100 %</b>	<b>362</b>	<b>100 %</b>	<b>354</b>	<b>100 %</b>	<b>345</b>	<b>100 %</b>
<i>par spécialités</i>										
<b>INFO</b>	170		173	49 %	186	51 %	177	50 %	175	51 %
<b>M-INFO</b>	54		67	19 %	70	19 %	74	21 %	68	20 %
<b>MATHS</b>	44		47	13 %	41	11 %	38	11 %	40	12 %
<b>M-Appliq</b>	59		64	18 %	65	18 %	65	18 %	62	18 %
<b>Evolution total inscrits</b>	<b>-7 %</b>		<b>-3 %</b>		<b>2 %</b>		<b>3 %</b>			
<b>TOTAL PRIMO</b>	<b>89</b>	<b>100 %</b>	<b>103</b>	<b>100 %</b>	<b>81</b>	<b>100 %</b>	<b>106</b>	<b>100 %</b>	<b>110</b>	<b>100 %</b>
<i>par spécialités</i>										
<b>INFO</b>	48	54 %	51	50 %	44	54 %	54	51 %	55	50 %
<b>M-INFO</b>	14	16 %	17	17 %	12	15 %	22	21 %	19	17 %
<b>MATHS</b>	13	15 %	17	17 %	9	11 %	11	10 %	16	15 %
<b>M-Appliq</b>	14	16 %	18	17 %	16	20 %	19	18 %	20	18 %
<b>Evolution total primo</b>	<b>-13,59 %</b>		<b>27 %</b>		<b>-24 %</b>		<b>-4 %</b>			
<b>TOTAL ABANDONS</b>	<b>7</b>	<b>100 %</b>	<b>16</b>	<b>100 %</b>	<b>11</b>	<b>100 %</b>	<b>12</b>	<b>100 %</b>	<b>21</b>	<b>100 %</b>
<i>par spécialités</i>										
<b>INFO</b>	2	29 %	11	69 %	11	100 %	5	42 %	16	76 %
<b>M-INFO</b>	2	29 %	1	6 %	0	0 %	4	33 %	1	5 %
<b>MATHS</b>	2	29 %	1	6 %	0	0 %	2	17 %	3	14 %
<b>M-Appliq</b>	1	14 %	3	19 %	0	0 %	1	8 %	1	5 %
<b>Evolution total abandons</b>	<b>-56 %</b>		<b>45 %</b>		<b>-8 %</b>		<b>-43 %</b>			
<b>TOTAL SOUTENANCES</b>	<b>98</b>	<b>100 %</b>	<b>98</b>	<b>100 %</b>	<b>64</b>	<b>100 %</b>	<b>83</b>	<b>100 %</b>	<b>78</b>	<b>100 %</b>
<i>par spécialités</i>										
<b>INFO</b>	47	48 %	53	54 %	26	41 %	41	49 %	38	49 %
<b>M-INFO</b>	21	21 %	19	19 %	14	22 %	15	18 %	21	27 %
<b>MATHS</b>	13	13 %	11	11 %	7	11 %	12	14 %	9	12 %
<b>M-Appliq</b>	17	17 %	15	15 %	17	27 %	15	18 %	10	13 %
<b>Evolution total soutenance</b>	<b>0 %</b>		<b>53 %</b>		<b>-23 %</b>		<b>6 %</b>			

# VAE

## Proposition de cadrage de la procédure d'inscription

- Contexte : nous sommes sollicités par des demandes au sujet de la VAE
- Le cadrage actuel est rudimentaire, et presque exclusivement administratif
- Le bureau exprime sa volonté d'une attention scientifique soutenue
- Le RI pourrait être enrichi sur ce point.

# VAE

## Etat du RI (standardisé parmi les ED)

### 2.16.1 Le candidat

Cette procédure ne peut être lancée qu'après une expérience d'au moins une année (continue ou non). Le diplôme de doctorat sanctionne la reconnaissance du caractère original d'une démarche de recherche, la maîtrise d'un sujet de recherche ainsi que la capacité à mettre en œuvre une stratégie de recherche et à en exploiter les résultats.

### 2.16.2 La direction de École Doctorale

Le·la candidat·e prend contact avec l'École doctorale dont la thématique est la plus proche du profil du candidat. Ce premier contact a pour objet de l'informer et d'évaluer la faisabilité du projet doctoral. Après cet entretien avec la direction de l'ED, le·la candidat·e décide de poursuivre ou non sa démarche de candidature. Dans un premier temps, ce dossier (format PDF) est adressé au service en charge de la VAE. Ce service vérifie la conformité de la candidature au cadre légal en se référant aux différentes fiches RNCP4 de doctorat et au décret N° 2017-1135 du 4 juillet 2017.

### 2.16.3 Conseil de l'ED

Dans un second temps, le dossier de recevabilité (transmis par le service en charge de la VAE) est étudié par le Conseil de l'ED (conseil, bureau ou commission ad hoc pouvant contenir des membres extérieurs à l'ED). L'accord ou le refus motivé de recevabilité est prononcé par le conseil de l'ED et est signé par le directeur de l'ED.

Le candidat reçoit une réponse dans un délai de 2 mois à compter de la réception du dossier complet.

En cas de décision favorable, la notification indique la durée de validité de la recevabilité de la demande à l'expiration de laquelle le·la candidat·e doit renouveler sa demande ou, en accord avec l'ED, la proroger.

# VAE

## Proposition. (Lecture, débat)

- 2.16.2 La direction de École Doctorale

~~Le candidat prend contact avec l'École doctorale dont la thématique est la plus proche du profil du candidat.~~ Le candidat désireux d'effectuer une demande d'inscription au sein de l'ED MSTII doit prendre contact avec la direction de l'Ecole Doctorale. Ce premier contact a pour objet de l'informer et d'évaluer la faisabilité du projet doctoral, et de l'adéquation de la thématique. Le candidat est informé que l'Ecole Doctorale lui demande, pour instruire sa demande d'inscription, un rapport, entre 25 et 50 pages, soulignant l'état de l'art au début des travaux, et son évolution pendant les travaux, soulignant aussi les problématiques abordées, leurs articulations, soulignant enfin la cohérence, la pertinence et la profondeur des contributions, en particulier des contributions personnelles, et doté d'une bibliographie appropriée. Le candidat est aussi informé que l'Ecole Doctorale lui demande la suggestion d'un nom de garant pré-rapporteur, HDR affilié à l'Ecole Doctorale, qui pourra être sollicité pour avis. Après cet entretien avec la direction de l'ED, le candidat décide de poursuivre ou non sa démarche de candidature. S'il poursuit sa demande, dans un premier temps, le dossier de recevabilité (format PDF) est adressé au service en charge de la VAE. Ce service vérifie la conformité de la candidature au cadre légal en se référant aux différentes fiches RNCP4 de doctorat et au décret N° 2017-1135 du 4 juillet 2017. Il transmet, le même jour, à l'Ecole Doctorale, le rapport proposé, et la proposition de personne garante.

# VAE

## Suite à donner

Selon les avis :

- Vote en séance.
- ou Collecte de réactions au sein du conseil, proposition consolidée vote au prochain conseil.

# Démarche du CED

## Mise en place d'une cellule de régulation

- Régulation des relation interpersonnelles dans le cadre professionnel
- Quelques personnes formées au niveau du CED.
- Cellule fonctionnant en binome, reçoit et écoute, le doctorant, puis la direction de thèse, puis le doctorant avec un directeur de thèse. La cellule suit un protocole précis. Le but est de faciliter le dialogue, et la prise d'engagements communs.
- Mode d'emploi : **Solliciter l'ED** qui fera appel à la cellule pour chaque cas approprié (pas de sollicitation directe) —> le binome est independant de l'ED.

# Démarche CED

## Formation des HDR

- Incitation plutôt qu'obligation
- Demande aux ED : recevoir les candidats HDR, ou les nouveaux affiliés, leur présenter le fonctionnement de l'ED, leur présenter la possibilité de suivre une formation à l'encadrement ou toute formation considérée utile (et inciter)
- Modalité de cette rencontre ? Formations à mettre en valeur ? (GDT? recueil de retours d'expérience ?)
- Proposition : dans le processus des sous-com' HDR, inclure une rencontre (possiblement en ligne) ~~en personne~~ candidat-president-directeurED + prévoir une documentation à donner à cette occasion. — (inconveniant cela ne touche pas tous les nouveaux affiliés)

# Information diverses UGA

## Budget

- Baisse préemptive du budget de 5%, hors MS.  
A confirmer selon retours de budget réel.  
Concerne les subventions labo.

# Information diverses UGA

## Allocations de recherche doctorales



- Grenoble INP annonce ne pas financer de contrat doctoral en 2025.

# Questions diverses

- Parole aux membres du conseil.